


LE NON-DÉPART EN VACANCES :  
LEVER LES CONTRAINTES  
FINANCIÈRES ET SOCIALES SANS  
AUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT  
LES DÉPENSES PUBLIQUES



Étude économique

Mai 2026

A S T E R *è* S  
études, recherche & conseil économique

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**Une part considérable de Français ne sont pas en mesure de partir en vacances, et il est possible de les aider sans augmenter significativement la dépense publique.** L'exclusion du départ en vacances demeure un phénomène massif, touchant 39 % des Français en 2025 et 48 % des Européens en 2024 au sens de l'OMT. Si le frein financier domine, son poids varie selon les profils et masque des réalités très différentes. Astères formule 7 propositions organisées en deux axes : agir sur la demande en mobilisant des dispositifs existants sans nouvelle dépense publique, et agir sur l'offre en incitant certains acteurs (privés, particuliers et publics) à mettre leurs capacités d'hébergement et de transport à disposition du tourisme social.

## LE NON-DEPART : 39 % DES FRANÇAIS EXCLUS DES VACANCES, UN NOYAU DUR DE 22 % DE NON-PARTANTS SYSTEMATIQUES

**En 2025, 39 % des Français ne sont pas partis en vacances au sens de l'OMT, et 22 % ne partent jamais sur trois années consécutives, révélant un noyau dur de non-partants structurels.** Le taux de non-départ varie fortement selon le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et l'âge. Au-delà des revenus et de l'accès aux dispositifs, le non-départ comporte une dimension culturelle et organisationnelle propre à certaines catégories. L'évolution entre 2015 et 2024 révèle un décrochage relatif de la France parmi les grands pays d'Europe occidentale.

## LES FREINS AU DEPART : UN FREIN FINANCIER DOMINANT MAIS UNE INVERSION CHEZ LES SENIORS ET UN NON-RECOURS CROISSANT AUX AIDES

**Le frein financier est cité par 38 % des non-partants français et 65 % des non-partants estivaux.** Toutefois, la structure des freins s'inverse chez les 65 ans et plus, où la santé (43 %) et le désintérêt (36 %) supplantent les motifs financiers (25 %). Le non-recours aux aides disponibles constitue un amplificateur structurel puisqu'en 2021, 39 % des personnes éligibles n'y recourent pas, de plus en plus par frein psychologique plutôt que par manque d'information. Le revenu seul ne condamne toutefois pas au non-départ, 31 % des ménages gagnant moins de 1 000 euros par mois parviennent à partir en vacances, et à revenu médian comparable, les employés partent nettement plus que les ouvriers, ce qui confirme que des leviers structurels existent au-delà de la seule aide financière. Au-delà des freins conjoncturels, le non-départ se reproduit entre générations, parmi les Français qui ne partiront pas en vacances, 64 % déclarent n'être jamais partis dans leur jeunesse, contre 28 % de ceux qui partaient régulièrement. Ce déterminisme n'est toutefois pas une fatalité puisqu'à revenu médian comparable, les employés partent nettement plus que les ouvriers, ce qui confirme que des leviers structurels existent au-delà de la seule aide financière.

## PROPOSITIONS : AGIR SUR LA DEMANDE POUR LEVER LES FREINS, AGIR SUR L'OFFRE POUR AUGMENTER LES HÉBERGEMENTS DISPONIBLES

**Pour favoriser l'accès aux vacances, des actions peuvent être conduites conjointement sur la demande, les ménages, et sur l'offre, les hébergeurs et transporteurs.** Les associations du tourisme social jouent un rôle clef dans l'accompagnement au départ des publics empêchés. Astères a fait le choix de concentrer ses propositions sur la mobilisation de ressources existantes, qu'il s'agisse de dispositifs sous-utilisés, de capacités d'hébergement vacantes ou de mécanismes d'incitation à destination des acteurs privés, afin d'identifier des leviers activables dans le cadre budgétaire actuel, sans augmentation significative de la dépense publique.

- Concernant la demande, le monde du travail peut être largement mobilisé avec par exemple le versement d'une partie des primes annuelles en mai, sous forme de « Prime vacances », et avec

le développement des dons de congés en faveur des ménages qui ne partent pas. Pour lutter contre le non-recours aux aides existantes, des tiers de confiance et de proximité tels que la CAF, France Travail, la médecine du travail ou les CCAS pourraient être mobilisés pour diffuser l'information sur les dispositifs disponibles. Enfin, pour les 18-25 ans, des « Pass vacances Jeunes » combinant hébergement et transport pourraient être distribués par tirage au sort.

- Concernant l'offre, qui constitue un enjeu central pour le secteur, les hébergements privés, professionnels ou non, pourraient être largement mobilisés via des systèmes d'incitation. La plateforme VACAF pourrait s'ouvrir à la totalité des acteurs professionnels de l'hébergement en échange de tarifs sociaux, mobilisant ainsi l'offre privée excédentaire. Les logements des particuliers pourraient également être mis à profit : pour les propriétaires de résidences secondaires prêts à mettre à disposition leur logement gracieusement, le système d'assurance et d'accompagnement créé par Parents-Vacances serait poussé par de nouveaux acteurs ; et pour les propriétaires qui louent aujourd'hui en courte durée non-professionnelle, le quota de 120 nuitées par an pourrait être relevé d'une nuit pour chaque nuitée sociale. Enfin, les freins liés au transport pourraient être réduits par le développement d'offres de transport régional à prix réduit durant la période estivale, promouvant un tourisme social de proximité.

# PRÉAMBULE



Le cabinet Asterès a été mandaté par Essentiem pour conduire une analyse du non-départ en vacances et formuler des propositions.

Les économistes d'Asterès ont bénéficié d'une totale indépendance dans la conduite de cette étude. Les propos tenus ici n'engagent que le cabinet Asterès. La présente étude a été rédigée par Maëva Robart, économiste et Charles-Antoine Schwerer, directeur associé d'Asterès.

# SOMMAIRE

---

1. Méthode : Comprendre le « non-départ » en vacances .....	6
1.1 Objectif et périmètre : analyser le non-départ en vacances en France .....	7
1.2 Sources : données publiques françaises et européennes .....	7
1.3 Méthode : traitement des sources et construction des propositions .....	8
2. Résultats : le non-départ en vacances, un phénomène massif aux déterminants multiples .....	9
2.1 Les non-partants : un phénomène massif, structurel et inégalement réparti .....	10
2.2 Les raisons du non-départ : le frein financier domine mais masque des réalités très différentes selon les groupes .....	16
3. Agir sur le non-départ : propositions ciblées par public et par levier.....	23
3.1 Agir sur la demande : lever les freins au départ pour tous les publics .....	24
3.2 Agir sur l'offre : augmenter l'offre d'hébergement à tarif social & favoriser l'accès au transport.....	26
4. Annexes .....	29

# 1. MÉTHODE : COMPRENDRE LE « NON-DÉPART » EN VACANCES

# 1.1 OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE : ANALYSER LE NON-DÉPART EN VACANCES EN FRANCE

**La présente étude analyse le non-départ en vacances en France, ses déterminants et les leviers susceptibles d'y remédier.** Pour approfondir l'analyse et situer la France dans un contexte plus large, une comparaison avec les données européennes est proposée en complément. L'étude s'appuie sur la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), qui retient un seuil de 4 nuitées consécutives hors du domicile pour qualifier un départ en vacances. Pour certains indicateurs, ce seuil est abaissé à une nuitée faute de données disponibles au seuil OMT (ces cas sont systématiquement signalés en note de bas de page). Les propositions formulées dans la troisième partie couvrent à la fois des mesures transversales et des mesures ciblées sur certains publics spécifiques comme les foyers précaires et les jeunes. L'étude s'intéresse à tous les types de publics et tous les âges.

# 1.2 SOURCES : DONNÉES PUBLIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

**L'étude mobilise exclusivement des données publiques issues d'organismes statistiques français et européens.** Ces données combinent deux seuils de nuitées distincts dont l'usage est systématiquement signalé en note de bas de page.

- La principale source française sur le non-départ provient du cabinet Raffour Interactif, dont l'enquête de terrain de début 2026 applique le seuil OMT de quatre nuitées. Cette enquête porte sur le tourisme de loisir / détente / vacances et est réalisée depuis 24 ans. Sont exclus les "simples" visites à des parents ou amis, les séjours de santé, pour affaires ou tout motif professionnel, les missions, réunions, pèlerinages, compétitions sportives, voyages scolaires et linguistiques, sauf si des jours complémentaires de congés pour loisir ont été pris lors de ces séjours (la méthodologie détaillée se trouve en annexe A). Ces données sont complétées par celles de la DGE et de l'INSEE, bien que ces institutions comptabilisent les départs dès la première nuitée contrairement aux standards internationaux.
- Les motifs du non-départ s'appuient sur les statistiques d'Eurostat au seuil d'une nuitée, seul niveau de détail disponible pour ces indicateurs. Cette approche quantitative est enrichie par une analyse fréquentielle et thématique de tous les verbatims qualitatifs exprimés en spontané réalisée par le cabinet Raffour Interactif auprès des Français ne partant pas en vacances.
- Les données relatives aux prestations sociales et au non-recours aux aides s'appuient sur les travaux de la DREES et les rapports des caisses d'allocations familiales ; elles ne sont pas associées à un seuil de nuitées.
- Les données de comparaison internationale proviennent exclusivement d'Eurostat, mobilisées au seuil de 4 nuitées pour les taux globaux et l'évolution 2015-2024, et au seuil d'une nuitée pour les désagréments par quartile de revenus, par statut d'emploi et par motif de non-départ.

# 1.3 MÉTHODE : TRAITEMENT DES SOURCES ET CONSTRUCTION DES PROPOSITIONS

En analysant les données publiques, Asterès segmente le phénomène du non-départ et les principaux freins par catégories socio-économiques afin de formuler des propositions. Afin d'être transparent, Asterès a choisi de détailler dans les notes en bas de page tout au long de l'étude, les seuils de nuitées associés à chaque chiffre.

- **La description des catégories de population liées au non-départ en vacances est la plus granulaire possible selon la disponibilité des données.** La population est segmentée selon le niveau de revenus, le statut d'emploi, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge et la localisation géographique. Certaines catégories descriptives ne sont pas disponibles pour la France mais seulement pour certains pays européens. Ces données ont pour but d'identifier des dynamiques de non-départ qui ne le seraient pas sur le seul périmètre national.
- **L'analyse des freins au départ en vacances implique un retraitement statistique pour travailler « toutes choses égales par ailleurs ».** L'analyse distingue en particulier le frein financier des autres motifs de non-départ tels que les raisons de santé, le manque de temps ou le désintérêt pour les vacances. Au-delà des raisons du non-départ, Asterès a récolté des données sur les blocages structurels comme le non-recours aux aides ou les disparités territoriales d'accès aux dispositifs.
- **Les propositions formulées pour réduire le non-départ en vacances proviennent de sources et de méthodes diversifiées.** Ces propositions reposent sur l'analyse d'exemples européens, sur l'optimisation de dispositifs existants méconnus ainsi que sur des leviers d'action originaux développés par Asterès.

## 2. RÉSULTATS : LE NON-DÉPART EN VACANCES, UN PHÉNOMÈNE MASSIF AUX DÉTERMINANTS MULTIPLES

---

**L'exclusion du départ en vacances demeure un phénomène massif, touchant 39 % des Français<sup>1</sup> en 2025 et 48 % des Européens au sens de l'OMT<sup>2</sup> en 2024.** Si le frein financier domine largement les motifs de non-départ, affectant 15 % de la population totale de l'UE et 8% des Français, son poids varie selon le niveau de revenus et le statut d'emploi, les chômeurs étant particulièrement vulnérables. Cette dynamique est toutefois nuancée par des disparités territoriales marquées et un effet de l'âge non-linéaire, alors que les 35-44 ans présentent les taux de départ les plus élevés, la structure des freins s'inverse chez les seniors où la santé et le désintérêt supplantent les raisons financières. Enfin, au-delà du seul revenu, le non-recours croissant aux aides souligne une dimension structurelle et psychologique de l'éloignement aux vacances.

---

## 2.1 LES NON-PARTANTS : UN PHÉNOMÈNE MASSIF, STRUCTUREL ET INÉGALEMENT RÉPARTI

### 2.1.1 LES FRANÇAIS : 39 % DE NON-PARTANTS EN VACANCES, UN NOYAU DUR DE 22 % DE NON-PARTANTS SYSTÉMATIQUES

**En 2025, 39% des Français ne sont pas partis en vacances au sens de l'OMT<sup>1</sup>.** Cela représente 22 millions de français métropolitains de 15 ans et plus. Par ailleurs, 22 % des Français ne partent jamais en vacances sur une période de trois années consécutives<sup>3</sup>, révélant un noyau dur de non-partants structurels qui ne se projettent plus dans les vacances.

#### *LES NON-PARTANTS SELON LE NIVEAU DE REVENUS*

**Le taux de départ en vacances varie fortement selon le niveau de revenu<sup>4</sup>,** il atteint 69 % pour les ménages gagnant moins de 1 000 € par mois et diminue régulièrement jusqu'à 12 % pour ceux qui gagnent plus de 4 500 €. Les ménages à revenus intermédiaires, entre 2 000 et 2 499 € affichent un taux de 38 % ou encore ceux entre 2 501 et 2 999 €, un taux de 33 %.

---

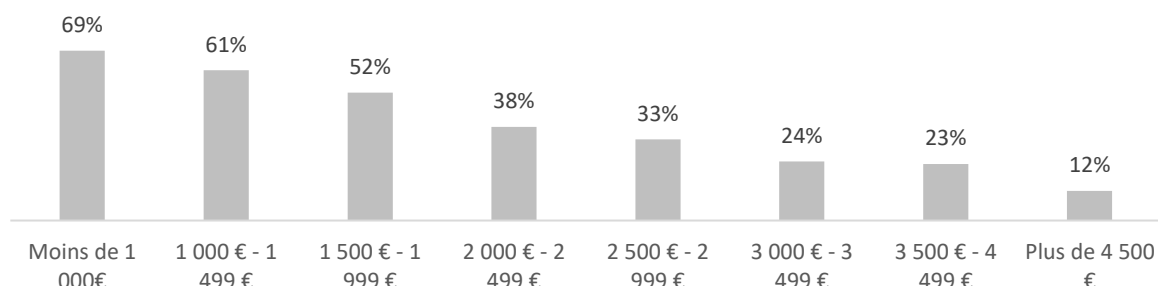
<sup>1</sup> Raffour Interactif, seuil 4 nuitées

<sup>2</sup> Eurostat, seuil 4 nuitées

<sup>3</sup> DGE, seuil 4 nuitées

<sup>4</sup> Revenu mensuel net du foyer, prestations sociales incluses, avant impôts

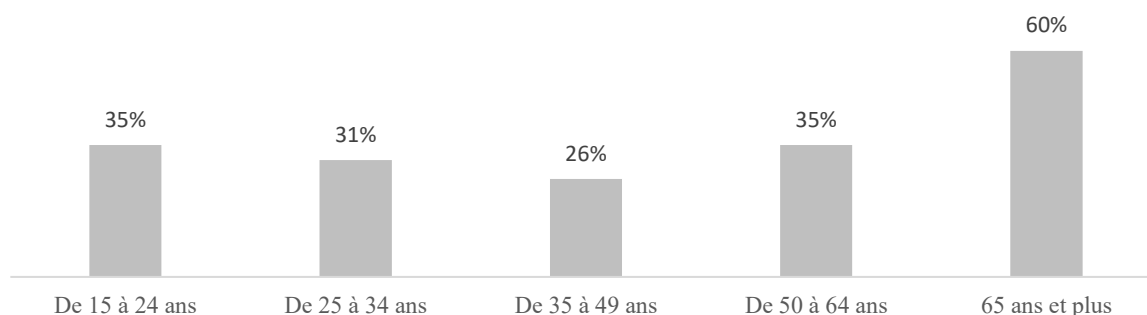
Taux de non-départ en vacances selon le niveau de revenu mensuel net du foyer, prestations sociales incluses, avant impôts (% de la catégorie de revenu - Raffour Interactif, seuil 4 nuitées, 2025)



### LES NON-PARTANTS SELON L'ÂGE

L'effet de l'âge sur le non-départ est non-linéaire, les 35-49 ans affichent le taux de non-départ le plus faible, 26 %<sup>1</sup>, tandis que les 15<sup>2</sup>-24 ans et les 65 ans et plus présentent les taux les plus élevés, respectivement 35 % et 60%. Les 25-34 ans et les 50-64 ans se situent dans une position intermédiaire, respectivement 31 % et 35 %. Ces tendances sont cohérentes avec les données de l'INSEE ayant un seuil d'une nuitée seulement, qui confirment un taux de non-départ minimal chez les 35-49 ans (14 %) et maximal chez les 75 ans et plus (36 %). Le sondage Élabé/BFM TV indique par ailleurs que 44 % des 65 ans et plus déclarent ne pas avoir l'intention de partir en vacances d'été.

Taux de non-départ en vacances selon l'âge (% de la catégorie d'âge, Raffour Interactif, seuil 4 nuitées, 2025)



**Le revenu explique l'essentiel des écarts de non-départ entre tranches d'âge actives, mais ne suffit pas à rendre compte du sur-non-départ des seniors.** Afin de distinguer ce qui relève du niveau de vie de ce qui relève d'autres déterminants, Asterès a calculé, pour chaque tranche d'âge, le taux de non-départ « attendu » au regard du niveau de vie médian du groupe. Le détail de la méthodologie se trouve en annexe 1.

- **Pour les tranches d'âge actives (25–64 ans), le taux de non-départ observé est globalement conforme ou inférieur à ce que le revenu prédirait.** La tranche 35–49 ans constitue une exception favorable : elle part davantage que son niveau de vie ne le suggère, ce qui indique que d'autres facteurs jouent en faveur du départ à cet âge (priorité accordée aux vacances en famille, accès aux dispositifs d'entreprise en milieu de carrière).

<sup>1</sup> Raffour Interactif, seuil 4 nuitées, 2025

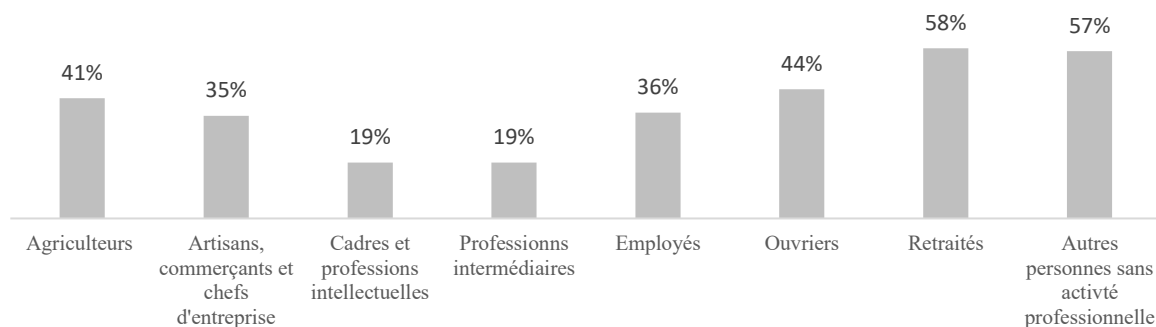
<sup>2</sup> 15 ans, signifie 14 ans révolues

- **Chez les seniors, en revanche, le taux de non-départ observé dépasse ce que leur niveau de vie prédirait.** À niveau de vie équivalent, les 65 ans et plus partent moins en vacances que les autres tranches d'âge. Ce résultat est cohérent avec la structure des motifs déclarés dans cette tranche. Le non-départ des seniors ne se résout donc pas par la seule aide financière.

#### LES NON-PARTANTS SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

**La catégorie socioprofessionnelle creuse des écarts considérables entre actifs.** Avec respectivement 44 %, 41 % et 35%<sup>1</sup> de non-partants, les ouvriers, les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont les actifs les plus touchés par le non-départ. En comparaison, ce taux chute à 19 % pour les cadres et pour les professions intermédiaires. Ces écarts reflètent à la fois des différences de revenus et un accès inégal aux dispositifs. Dans les entreprises de 50 salariés et plus, l'attribution des chèques-vacances ANCV est pilotée par le CSE, ce qui en fait un dispositif quasi-automatique pour les salariés concernés. Dans les entreprises de moins de 50 salariés sans CSE, l'attribution repose sur la seule initiative de l'employeur (ordonnance de 2015, étendue en 2009 aux TPE), une possibilité qui demeure largement méconnue et sous-utilisée. Le dispositif bénéficie donc de facto principalement aux salariés des entreprises dotées d'un CSE, laissant de côté une part importante des indépendants et des salariés de TPE. Du côté des personnes non actives, retraités et personnes sans activité professionnelle, les taux de non-départ sont élevés puisque plus d'une personne sur deux ne part pas en vacances, respectivement, 58% et 57%. Au-delà des revenus et de l'accès aux dispositifs, le non-départ comporte une dimension culturelle et organisationnelle propre à certaines catégories : impossibilité de quitter l'exploitation pour les agriculteurs, contraintes de garde ou horaires décalés pour les ouvriers et employés, ou encore perte de l'habitude du départ pour les retraités et les chômeurs<sup>1</sup> de longue durée.

Taux de non-départ en vacances selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille (% de la catégorie, Raffour Interactif, seuil 4 nuitées, 2025)



**Les écarts de non-départ entre catégories socioprofessionnelles ne s'expliquent pas uniquement par les différences de revenus, révélant des freins et des leviers structurels propres à chaque groupe.** Pour chaque CSP, Astères calcule un taux de non-départ « attendu » par décomposition de Kitagawa : le taux de non-départ associé à chaque décile de revenu du ménage est pondéré par la proportion de ménages de la CSP dans ce décile, d'après le revenu déclaré médian du ménage par décile intra-CSP. Le détail de la méthodologie se trouve en annexe 2. Cette correction fait apparaître deux groupes aux situations opposées.

- **Les professions intermédiaires partent légèrement plus que leur revenu ne le prédirait, tandis que les cadres et les employés partent à un niveau proche de ce qu'anticipe leur revenu.** Pour ces trois catégories, le revenu explique donc l'essentiel du taux de non-départ, ce

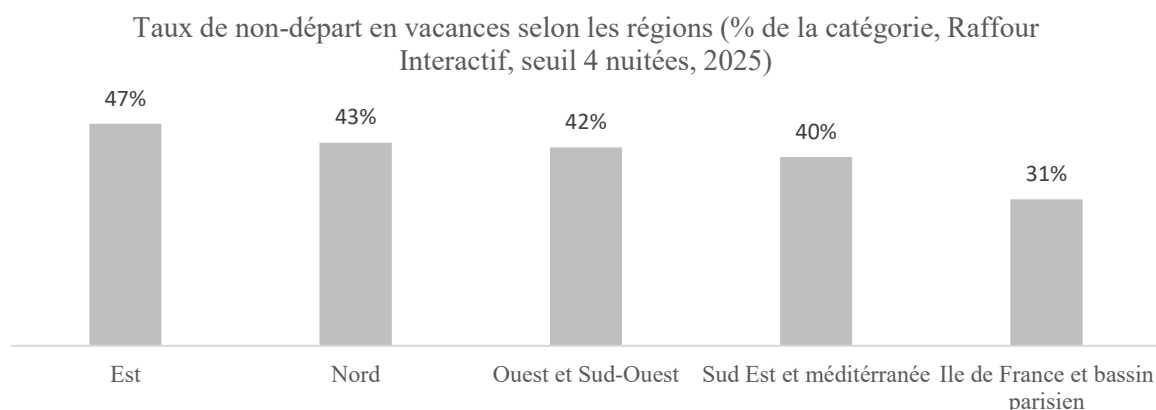
<sup>1</sup> Non requalifiés sur leurs activités précédentes

qui suggère que l'accès aux dispositifs collectifs (comités d'entreprise, chèques-vacances ANCV) compense largement les écarts de revenus au sein de ces groupes.

- **Les ouvriers partent en revanche nettement moins que leur revenu ne le prédirait, et c'est parmi toutes les CSP actives que l'écart est le plus marqué.** À revenu médian pourtant comparable à celui des employés, les ouvriers affichent un taux de non-départ bien supérieur à ce que leur niveau de vie justifierait. Cet écart signale l'existence de freins structurels indépendants du revenu, qu'il s'agisse de contraintes organisationnelles propres aux métiers ouvriers ou d'un moindre accès effectif aux dispositifs collectifs d'aide aux vacances.
- **Les retraités présentent l'écart résiduel le plus élevé : ils partent très largement moins que leur revenu déclaré ne le laisserait anticiper.** Ce résultat est cohérent avec la structure des motifs déclarés dans cette tranche, où les raisons de santé et le désintérêt supplantent les raisons financières. Pour les retraités, le frein au départ est donc avant tout structurel et psychologique et ne peut être résolu par la seule aide financière.

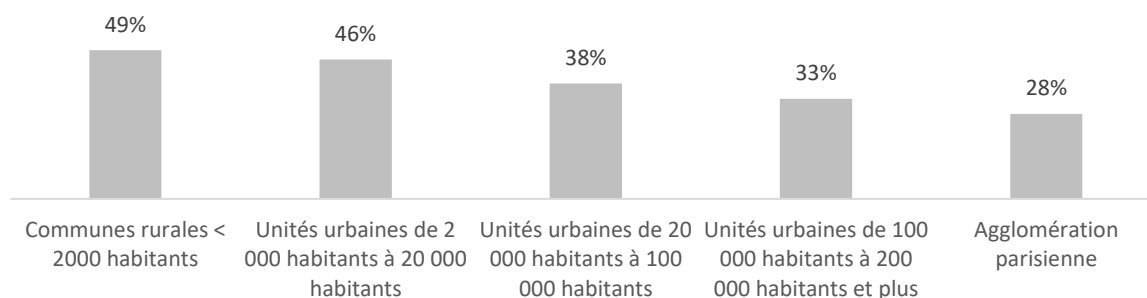
### LES NON-PARTANTS SELON LES TERRITOIRES GEOGRAPHIQUES

**La géographie du non-départ révèle des disparités territoriales marquées.** L'Est et le Nord sont les deux régions présentant le taux de non-départ le plus élevé avec respectivement 47 % et 43 % de non-partants, la moyenne nationale étant de 39 %. Les écarts régionaux sont corrélés aux revenus moyens régionaux : le revenu annuel moyen du Nord-Est (28 080 €) est inférieur de 30 % à celui de l'Île-de-France (39 960 €). Par ailleurs, les départements les plus fréquentés (plus de 25 millions de nuitées touristiques) affichent paradoxalement un taux de non-départ plus élevé (41 %) que les autres (moins de 12,5 millions de nuitées touristiques) (35 %)<sup>1</sup>, ce qui indique que la proximité à l'offre touristique ne se traduit pas mécaniquement par un taux de départ plus élevé. Le taux de non-départ varie également fortement selon la taille de l'agglomération de résidence. Il atteint 49 % dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants et diminue régulièrement avec la taille de l'unité urbaine, passant à 46 % dans les unités urbaines de 2 000 à 20 000 habitants, 38 % dans celles de 20 000 à 100 000 habitants, 33 % dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants et 28 % dans l'agglomération parisienne. Cet écart de 21 points entre communes rurales et agglomération parisienne reflète à la fois des différences de revenus et un accès inégal aux infrastructures de transport.



<sup>1</sup> DGE

Taux de non-départ en 2025 en vacances selon la taille de l'agglomération (% de la catégorie, Raffour Interactif, seuil 4 nuitées, 2025)



### La privation matérielle et sociale

La privation matérielle et sociale, indicateur structurel de l'INSEE, révèle les ménages les plus éloignés du départ. En 2024, 13 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale. Les écarts entre catégories sont extrêmes : de 1 % chez les cadres à 35 % chez les chômeurs, de 5 % chez les propriétaires à 31 % chez les locataires du parc social, de 6 % pour les couples sans enfant à 27 % pour les familles monoparentales. Ces ménages cumulent plusieurs difficultés simultanées (les familles monoparentales déclarent en moyenne 2,8 difficultés matérielles et sociales, contre 0,9 pour les couples sans enfant) rendant le départ en vacances structurellement inaccessible. Par ailleurs, 21 % de la population déclare ne pas pouvoir financer une semaine de vacances dans l'année, un chiffre qui traduit un frein perçu plus large encore que le seul non-départ mesuré.

## 2.1.2 LES EUROPÉENS : UNE FRANCE BIEN CLASSÉE MAIS QUI DÉCROCHE RELATIVEMENT DEPUIS 2015

**En 2024, 48 % des Européens ne sont pas partis en vacances au sens de l'OMT<sup>1</sup>.** La France, avec un taux de non-départ de 36 %, se classe 7ème sur 30 pays, au-dessus de la moyenne européenne. Seuls la Suisse (21 %), la Norvège (22 %), le Luxembourg (24 %), les Pays-Bas (25 %), l'Allemagne (31 %) et l'Irlande (35 %) font mieux. À l'autre extrémité, la Roumanie (81 %), la Bulgarie (79 %), la Lituanie (73 %) et la Hongrie (65 %) concentrent les taux de non-participation les plus élevés.

### LES NON-PARTANTS SELON LE NIVEAU DE REVENUS

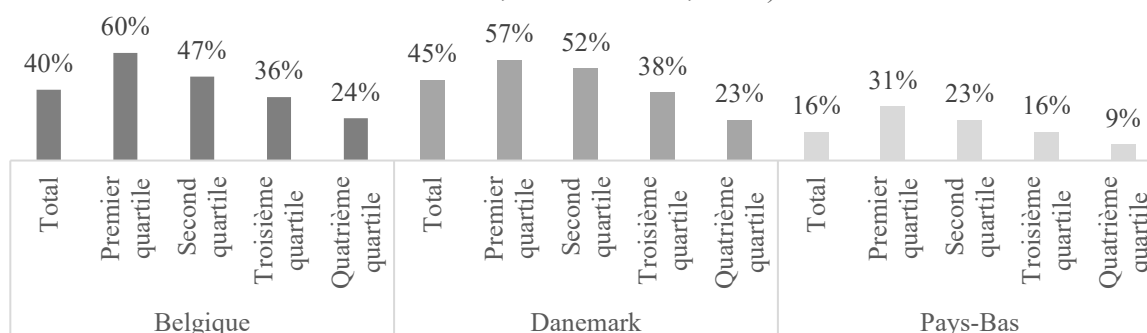
**La comparaison par quartile de revenus<sup>2</sup> confirme que l'écart entre pays ne s'explique pas uniquement par les niveaux de revenus.** Aux Pays-Bas, le premier quartile présente un taux de non-départ de 31 %. En Belgique, pays au revenu moyen pourtant comparable aux Pays-Bas<sup>3</sup>, le même premier quartile affiche 60 % de non-départ. Le Danemark présente le même paradoxe, 57 % pour le premier quartile. Dans les deux cas, ces écarts entre pays à revenu comparable indiquent que la politique publique d'accessibilité aux vacances constitue un facteur différenciant au-delà du seul revenu.

<sup>1</sup> Eurostat, seuil 4 nuitées

<sup>2</sup> Eurostat, seuil 1 nuitée, 2022 - seule source disponible pour les quartiles de revenus – Les données pour la France ne sont pas disponibles.

<sup>3</sup> Le PIB par tête en Belgique est de 59 632 € contre 58 200 € pour les Pays-Bas

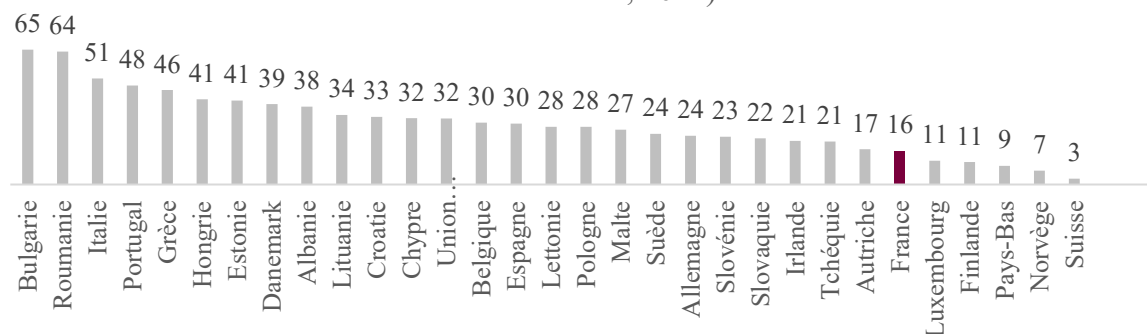
Taux de non-départ selon les revenus (% de la catégorie de revenu - Eurostat, seuil 1 nuitée, 2022)



### LES NON-PARTANTS SELON L'AGE

L'effet de l'âge sur la non-participation est structurellement similaire dans tous les pays européens, les 35-44 ans présentent systématiquement le taux le plus faible et les seniors le taux le plus élevé. Au sein de l'UE, la moyenne de non-départ chez les 35-44 ans atteint 32 %, soit le double du taux français dans cette tranche d'âge, la France se classe 6ème sur 30 pays, après la Suisse (3 %), la Norvège (7 %), les Pays-Bas (9 %), la Finlande (11 %) et le Luxembourg (11 %). Chez les 65 ans et plus, la France (29 %) affiche l'un des plus forts taux de départ en Europe, 4ème derrière la Norvège (17 %), la Suisse (28 %) et les Pays-Bas (28 %), et loin devant l'Allemagne (48 %), l'Espagne (53 %) ou l'Italie (74 %). Ce paradoxe, une France performante chez les seniors, moins mobile chez les actifs, signale que les politiques d'accès aux vacances peinent davantage à toucher les ménages d'âge actif que les retraités.

Taux de non-départ - 35 à 44 ans (% de la population totale - Eurostat, seuil 1 nuitée, 2022)

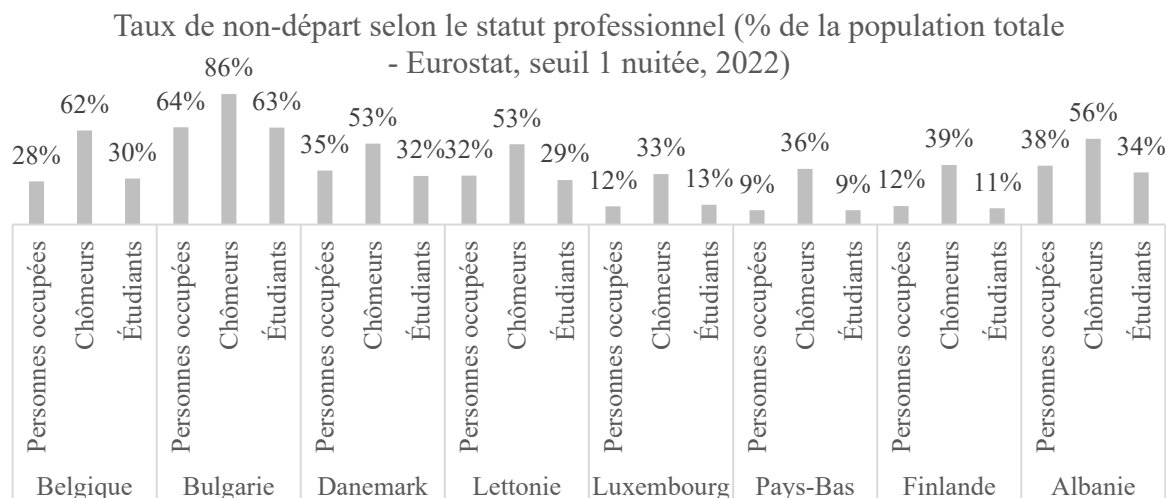


### LES NON-PARTANTS SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Le statut d'emploi est un déterminant majeur du non-départ dans tous les pays européens, avec une vulnérabilité particulière des chômeurs. En Belgique, 62 % des chômeurs ne partent pas en vacances, contre 28 % des personnes occupées<sup>1</sup>. Aux Pays-Bas, l'écart est encore plus marqué, 37 % pour les chômeurs contre 9 % pour les actifs en emploi. En Finlande, 39 % des chômeurs ne partent

<sup>1</sup> Eurostat, seuil 1 nuitée, 2022 - seule source disponible par CSP – Les données pour la France ne sont pas disponibles.

pas, contre 12 % des actifs occupés. Dans tous les pays, les chômeurs présentent des taux de non-départ deux à quatre fois supérieurs à ceux des personnes en emploi.



### L'évolution des non-départs en vacances

L'évolution entre 2015 et 2024 révèle un décrochage relatif de la France parmi les grands pays d'Europe occidentale. Parmi les grands pays d'Europe occidentale au niveau de participation comparable à celui de la France en 2015, la France est la seule à ne pas avoir progressé. Son taux de participation est passé de 65 % à 64 % (-1 point), une trajectoire volatile avec un creux à 57 % en 2017, un pic à 67 % en 2023 et une rechute à 64 % en 2024. Cela contraste avec la progression régulière de ses voisins, entre 2015 et 2024, la Belgique passe de 48 % à 59 % (+11 points), l'Espagne de 48 % à 55 % (+7 points), l'Allemagne de 65 % à 69 % (+4 points) et le Portugal de 17 % à 35 % (+18 points). D'autres pays reculent également comme l'Italie et la Slovaquie qui reculent d'un point ou la Finlande qui recule de 11 points, cependant il s'agit de pays plus petits ou de pays partant d'un niveau bien inférieur à la France.

## 2.2 LES RAISONS DU NON-DÉPART : LE FREIN FINANCIER DOMINE MAIS MASQUE DES RÉALITÉS TRÈS DIFFÉRENTES SELON LES GROUPES

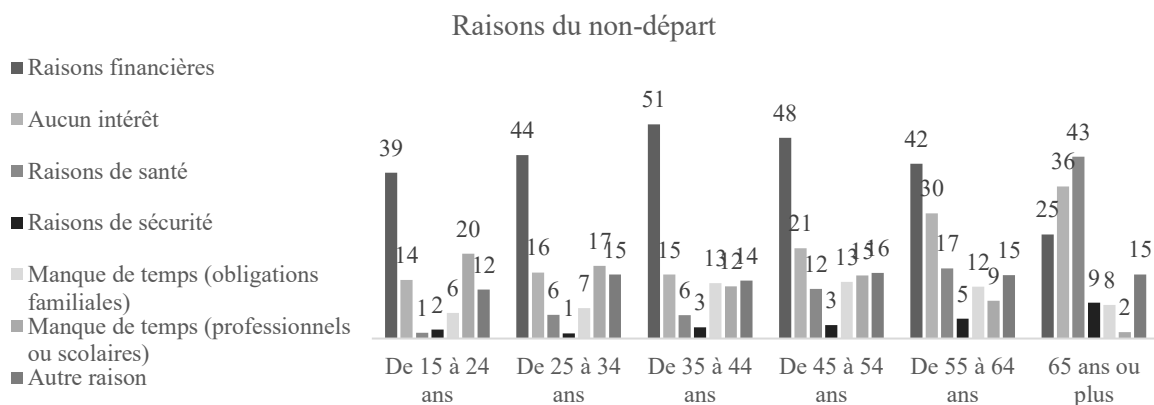
### 2.2.1 LES FRANÇAIS : 65 % DES NON-PARTANTS CITENT LE FREIN FINANCIER, AVEC UNE INVERSION UNIQUE CHEZ LES 65 ANS ET PLUS

**Le frein financier domine largement les raisons du non-départ.** 38 % des non-partants en France citent les raisons financières comme premier frein, devant le désintérêt, 25 %, les raisons de santé, 20 %, le manque de temps lié au travail ou aux études, 10 % et les contraintes familiales, 10 %. Ce poids du frein financier est encore plus marqué lorsqu'on s'intéresse spécifiquement aux vacances d'été : 65

% des non-partants estivaux citent alors les raisons financières, devant la préférence personnelle, 38 %, les raisons de santé, 28 %, le manque de temps, 27 % et les contraintes familiales, 12 %. Ces résultats sont confirmés par l'analyse qualitative du Baromètre Raffour Interactif 2026, dont la pyramide des verbatims spontanés place en tête les « revenus insuffisants », la « priorité aux charges contraintes » et les « inquiétudes vis-à-vis de la situation nationale et internationale » (Annexe A).

### LES FREINS SELON L'ÂGE

**La décomposition par tranche d'âge révèle des profils de freins très différents selon les générations.** Chez les 15-24 ans, le frein financier (39 % selon Eurostat, 71 % pour les vacances d'été) se cumule avec un fort manque de temps lié aux études et au travail (20 % et 66 % respectivement), signalant la précarité de l'entrée dans la vie active. Le frein financier atteint son maximum chez les 35-44 ans en touchant 51 % des non-partants, tandis que les contraintes familiales s'imposent pour 13 % d'entre eux. Chez les 50-64 ans, l'obstacle budgétaire diminue à 42 % tandis que le désintérêt progresse à 30 %. Enfin, la structure s'inverse de manière unique chez les 65 ans et plus, les raisons de santé (43 %) et le désintérêt<sup>1</sup> (36 %) surpassent pour la première fois les motifs financiers, qui se limitent à 25 % et 43 % pour les seules vacances d'été. La pyramide des verbatims Raffour Interactif 2026 corrobore cette inversion en faisant apparaître les « raisons de santé », le « grand âge », la « solitude », le statut d'« aidant » et le « vieillissement de la population » parmi les freins spontanément cités, ainsi que la « création d'un cocon » domestique et la « perte de repères habituels » qui traduisent le désengagement progressif identifié dans les données quantitatives.

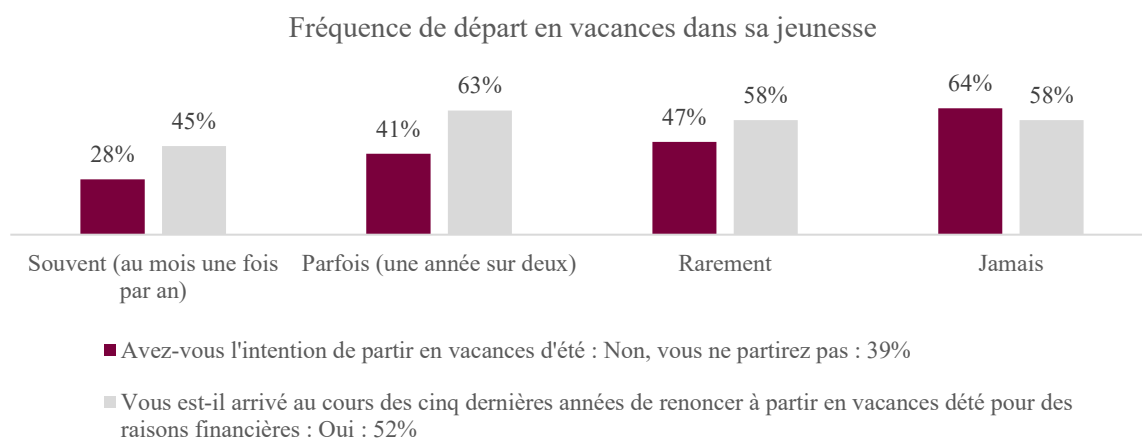


### LES FREINS SELON LE DETERMINISME SOCIAL

**Le non-départ en vacances se reproduit d'une génération à l'autre.** Selon un sondage Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès, l'Alliance France Tourisme et l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air, parmi les 39 % de Français qui n'ont pas l'intention de partir en vacances d'été en 2022, 64 % déclarent n'être jamais partis en vacances dans leur jeunesse, contre 28 % de ceux qui partaient au moins une fois par an, soit un écart de 36 points. La gradation est quasi linéaire, le taux de non-départ à l'âge adulte passant de 28 % chez les anciens partants réguliers à 41 % chez ceux qui partaient une année sur deux, 47 % chez ceux qui partaient rarement et 64 % chez ceux qui ne partaient jamais. Cette reproduction ne s'explique pas uniquement par la persistance des contraintes financières. Le renoncement pour raisons budgétaires, bien que plus fréquent chez les anciens non-partants (58 %) que chez les anciens partants réguliers (45 %), présente un écart de seulement 13 points, trois fois moindre

<sup>1</sup> Terminologie définie par Eurostat pouvant ne pas refléter les réelles raisons regroupées sous ce terme

que celui observé sur l'intention de départ. L'absence de vacances dans l'enfance produit un effet qui dépasse le seul frein financier. Elle installe un éloignement durable vis-à-vis de la pratique vacancière, une absence de réflexe de départ qui se transmet d'une génération à l'autre et que les dispositifs d'aide financière seuls ne suffisent pas à compenser. La pyramide des verbatims du Baromètre Raffour Interactif 2026 fait directement écho à ce constat en identifiant le « déterminisme social » comme frein spontanément cité par les non-partants, aux côtés du « besoin de confiance » et du « ne pas savoir préparer et organiser », deux expressions qui traduisent concrètement l'absence de réflexe vacancier chez ceux qui n'ont jamais été initiés au départ.

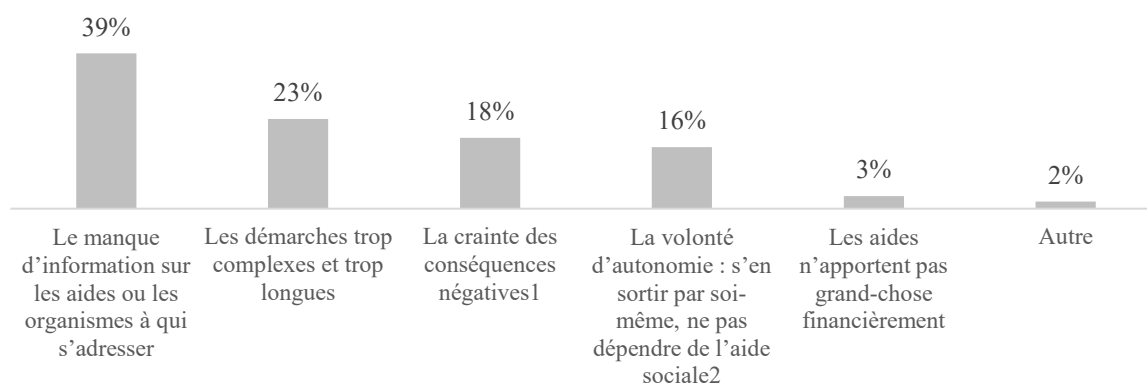


### LES RAISONS DU NON-RECOURS AUX AIDES ET DISPOSITIFS SOCIAUX

**Le non-recours aux aides disponibles constitue une dimension structurelle et croissante du non-départ.** En 2021, 39 % des personnes ayant droit à des aides sociales mais n'y ayant pas recours invoquent un manque d'information sur les dispositifs disponibles. Sur cette même période, la crainte des conséquences négatives du recours aux aides gagne 10 points en cinq ans passant de 8 % en 2016 à 18 % en 2021, et la volonté d'autonomie progresse de 4 points passant de 12 % à 14 % sur la même période. Si les dispositifs d'aide aux vacances les mieux identifiés affichent des taux de recours élevés et un impact réel sur le départ, 47 % des bénéficiaires de chèques-vacances déclarent qu'ils ne partiraient plus du tout en vacances sans ce dispositif<sup>1</sup>, ces freins psychologiques et identitaires jouent en amont du recours en éloignant durablement certains ménages de toute démarche d'accès aux droits. Les verbatims du Baromètre Raffour Interactif 2026 font directement écho à ce constat en citant la « difficulté au repérage des aides au départ, l'éligibilité, les interlocuteurs » et la « fierté » comme frein spontané, ainsi que le « déterminisme social » et le « non-recours » en tant que tels.

<sup>1</sup> Ifop, « Touche pas à mes avantages salariés », 2026

## Raisons principales pouvant expliquer que certaines personnes n'ont pas recours aux aides et dispositifs sociaux - 2021



### 2.2.2 LES EUROPÉENS : UN FREIN FINANCIER DOMINANT MAIS TRÈS VARIABLE, LA SANTÉ ET LE DÉSINTÉRÊT S'IMPOSENT CHEZ LES SENIORS

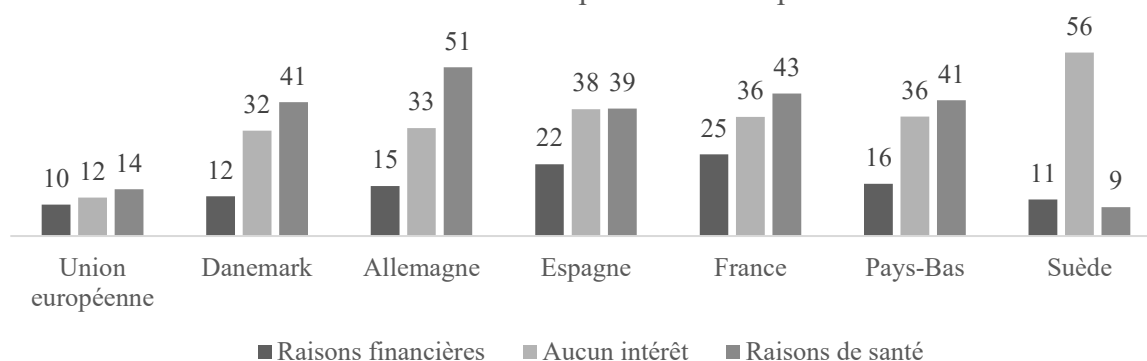
**Les raisons financières constituent la première cause de non-départ au niveau de l'UE<sup>1</sup>, touchant 15 % de la population totale.** Parmi les seuls non-partants, elles représentent 39 % des motifs, devant le désintérêt, 25 %, les raisons de santé, 20 %, les engagements professionnels ou scolaires, 19 % et les obligations familiales, 13 %. En France, le poids objectif du frein financier est nettement inférieur à la moyenne européenne, seulement 8 % de la population totale y est bloquée par les finances, contre 15 % en moyenne UE, Pays-Bas 4%, Allemagne 8%, Belgique 17%, Espagne 15%, 21 % en Italie, ou encore 37 % en Roumanie.

#### LES FREINS SELON L'ÂGE

**Avec l'âge, la structure des freins s'inverse dans toute l'Europe, la santé et le désintérêt supplantent progressivement le frein financier, jusqu'à le dépasser chez les seniors.** En France, le désintérêt ne représente que 14 % des raisons de non-départ chez les 15-24 ans et progresse régulièrement jusqu'à 36 % chez les 65 ans et plus, tandis que les raisons de santé passent de 1 % à 43 %. Au niveau de l'UE, parmi les personnes de 65 ans et plus qui ne partent pas, les raisons de santé arrivent en tête (14 %), devant le désintérêt (12 %) et les raisons financières (10 %). Cette inversion est observable dans tous les grands pays : en Allemagne (santé 51 %, désintérêt 33 %, finances 15 %), en Espagne (santé 39 %, désintérêt 38 %, finances 22 %), aux Pays-Bas (santé 41 %, désintérêt 36 %, finances 16 %). Le phénomène est particulièrement prononcé en Suède où le désintérêt représente 56 % des raisons de non-départ chez les 65 ans et plus, et au Danemark (32 %). Ce mécanisme d'intériorisation progressive du non-départ, par lequel une partie des individus cesse de se projeter dans les vacances au fil des années, ne peut être résolu par la seule aide financière.

<sup>1</sup> Les données Eurostat sur les raisons du non-départ sont disponibles uniquement avec le seuil d'une nuitée : il n'existe pas d'équivalent avec le seuil de 4 nuitées au niveau européen.

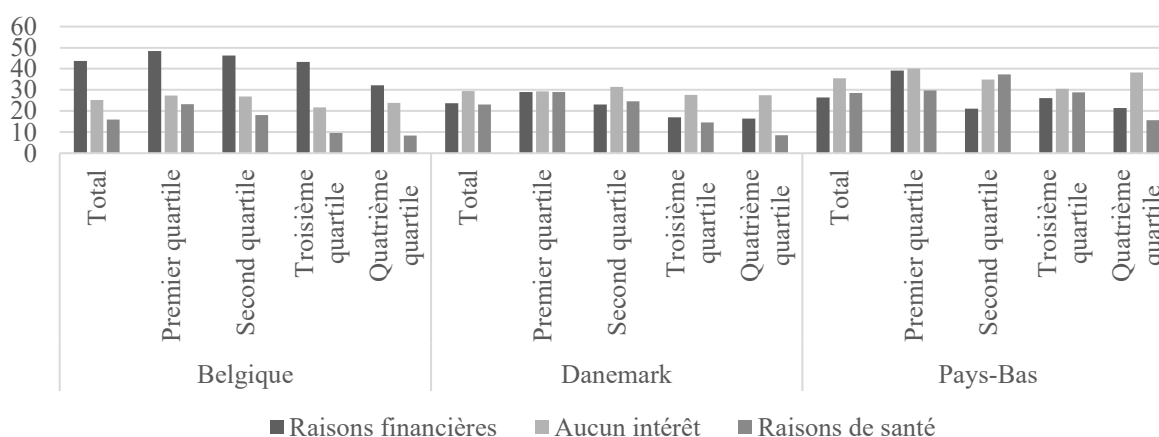
### Raisons du non-départ - 65 ans et plus



### LES FREINS SELON LES REVENUS

**La structure des freins varie fortement selon le niveau de revenus, et cette variation diffère d'un pays à l'autre pour des niveaux de revenus pourtant comparables<sup>1</sup>.** En Belgique, les raisons financières représentent 48 % des motifs de non-départ du premier quartile de revenus, contre 32 % pour le quatrième quartile. Aux Pays-Bas, pourtant pays à revenu moyen comparable à la Belgique, le premier quartile n'est bloqué financièrement qu'à 39 %, un écart de 9 points qui s'explique davantage par les politiques d'accès aux vacances que par les niveaux de revenus. Au Danemark, pays au revenu moyen parmi les plus élevés d'Europe (71 565 €), le premier quartile cite les raisons financières à hauteur de 29 %, soit un niveau proche de celui de la Belgique malgré un revenu moyen national nettement supérieur. Dans les trois pays, l'écart entre quartiles extrêmes est marqué : en Belgique (48 % vs 32 %), aux Pays-Bas (39 % vs 21 %) et au Danemark (29 % vs 16 %), confirmant que le revenu reste un déterminant majeur du non-départ, mais que son effet est fortement modulé par le contexte national.

### Raison du non-départ selon les revenus



<sup>1</sup> Les données pour la France ne sont pas disponibles

## Les externalités liées aux vacances

Les vacances sont couramment perçues comme une dépense de confort. La littérature académique invite à renverser cette lecture : les effets documentés des vacances sur le bien-être subjectif, sur la santé physique et sur l'activité économique suggèrent que favoriser le départ en vacances produit des bénéfices qui dépassent le seul confort individuel.

- **Les vacances produisent un effet positif documenté sur le bien-être des travailleurs, mais cet effet s'estompe rapidement après la reprise du travail, ce qui souligne l'importance de la régularité des départs.** La littérature académique sur les effets des vacances sur le bien-être est synthétisée par les travaux de Jessica de Bloom, auteure de référence sur le sujet. Sa méta-analyse fondatrice (De Bloom et al., 2009, *Journal of Occupational Health*, 7 études) établit un effet positif faible mais significatif des vacances sur la santé et le bien-être des travailleurs ( $d = +0,30$ ), avec un effet plus marqué sur l'épuisement professionnel ( $d = +0,39$ ) et les plaintes de santé physique ( $d = +0,48$ ). Ces résultats sont confirmés et actualisés par Syrek, Weigelt, Kühnel & de Bloom (2024, *European Psychologist*, 13 études,  $N = 1\ 428$ ), qui mesurent un effet comparable ( $d = 0,25$ ) avec des améliorations sur le stress et l'épuisement ( $d = 0,18$  à  $0,38$ ). Les deux méta-analyses convergent sur un point essentiel : les bénéfices s'estompent rapidement après la reprise du travail, en une à quatre semaines selon les études, ce qui souligne l'importance de la régularité des départs. Au-delà de la récupération, l'anticipation des vacances produit elle-même un effet positif sur le bien-être, indépendamment du séjour : les vacanciers affichent un niveau de bonheur significativement supérieur à celui des non-vacanciers avant même le départ (Nawijn et al., 2010, *Applied Research in Quality of Life*,  $N = 1\ 530$ ). Enfin, à plus long terme, la fréquence des vacances est associée à une hausse de la satisfaction de vie qui persiste sur plusieurs années (Kroesen & Handy, 2014, *Annals of Tourism Research*,  $N = 2\ 979$  ; Mitas & Kroesen, 2019).

- **La prise régulière de vacances est associée à une réduction significative du risque de mortalité cardiovasculaire, indépendamment du revenu et des facteurs de risque classiques.** Gump & Matthews (2000, *Psychosomatic Medicine*), dans le cadre du suivi de 12 338 hommes à haut risque coronarien issus de l'essai MRFIT sur 9 ans, ont montré que la prise régulière de vacances annuelles était associée, après ajustement pour le revenu, l'éducation et les facteurs de risque classiques, à une réduction de 17 % du risque de mortalité toutes causes ( $RR = 0,83$ , IC 95 % :  $0,71-0,97$ ) et de 32 % du risque de mortalité par maladie coronarienne ( $RR = 0,68$ , IC 95 % :  $0,53-0,88$ ). L'effet est spécifique aux causes cardiovasculaires et ne s'observe pas pour les autres causes de décès. Plus largement, Diener & Chan (2011, *Applied Psychology: Health and Well-Being*) établissent dans une revue de synthèse qu'un bien-être subjectif élevé est associé à une réduction de la mortalité et à une meilleure santé cardiovasculaire.

- **Les programmes de tourisme social en Espagne génèrent des retombées économiques documentées, principalement via la désaisonnalisation de l'activité touristique.** Les programmes de tourisme social en Espagne illustrent le rendement économique de ces dépenses publiques. Le programme Imserso, pour la saison 2018-2019, avec un budget public de 73,4 millions d'euros, a permis de maintenir ouverts 320 hôtels en basse saison, de préserver 12 000 emplois et de générer environ 500 millions d'euros de facturation directe pour le secteur, soit un impact économique total estimé à 1 milliard d'euros (rapport de consultance IMSERSO, 2023). Le programme Europe Senior Tourism, évalué par Turespaña/SEGITTUR sur la période 2009-2011, présente un rendement budgétaire net documenté : pour chaque euro investi par les administrations publiques, 1,30 euro a été récupéré en recettes fiscales (Sécurité sociale, impôt sur les sociétés, IRPF, TVA) et en économies sur les prestations chômage, avec un impact économique de 68,2 millions d'euros pour un investissement de 12,5 millions (Ministère de l'Industrie et du Tourisme, 2011). Ces retombées reposent dans les deux cas sur l'effet de désaisonnalisation, en remplissant les hébergements vacants en basse saison, le tourisme social maintient l'emploi touristique toute l'année. Il convient toutefois de nuancer l'ampleur de ces retombées. Les études citées mesurent l'impact brut sur le secteur touristique et les finances publiques, sans corriger de l'effet de substitution entre postes de consommation. Pour les ménages modestes, le départ en

vacances procède largement d'un arbitrage au sein d'un budget contraint, les dépenses touristiques se substituent à d'autres postes de consommation, de sorte que l'effet macroéconomique net est principalement un transfert sectoriel. L'effet de création nette de valeur est plus plausible chez les seniors, pour lesquels le départ en vacances peut mobiliser une épargne de précaution qui n'aurait pas été consommée autrement, générant alors une dépense additionnelle au sens macroéconomique.

### 3. AGIR SUR LE NON-DÉPART : PROPOSITIONS CIBLÉES PAR PUBLIC ET PAR LEVIER

---

Les acteurs du tourisme social et de l'accompagnement au départ en vacances, dont le rôle est central dans l'accompagnement des publics empêchés, expriment un besoin de financements publics accrus, dans un contexte de fragilité économique du modèle associatif. Toutefois, dans un contexte budgétaire qui contraint la France à réduire ses dépenses publiques, Asterès a fait le choix méthodologique de formuler des propositions déployables à budget public constant ou quasi-constant, en mobilisant des dispositifs existants, des acteurs privés et des mécanismes d'incitation plutôt que des dépenses nouvelles. Ce choix n'invalide pas la demande des acteurs, il traduit la conviction qu'il est possible d'agir significativement sur le non-départ en vacances dans le cadre budgétaire actuel, et que démontrer cette possibilité constitue en soi un argument en faveur du tourisme social.

---

## 3.1 AGIR SUR LA DEMANDE : LEVER LES FREINS AU DÉPART POUR TOUS LES PUBLICS

### 3.1.1 LES MESURES CIBLÉES SUR LES ACTIFS : VERSER UNE « PRIME VACANCES », DONNER DES CONGÉS, MOBILISER LA MÉDECINE DU TRAVAIL

#### *CONTEXTE*

En 2025, 39 % des Français ne sont pas partis en vacances au sens de l'OMT, un phénomène massif touchant des profils variés pour des raisons différentes, financières, psychologiques ou liées à la méconnaissance des dispositifs existants. Les raisons financières constituent néanmoins la première cause de non-départ, citées par 38 % des non-partants français, tandis que le non-recours aux aides sociales en général (allocations, minima sociaux, complémentaire santé) en constitue un amplificateur structurel, en éloignant durablement certains ménages de toute démarche d'accès aux droits.

#### *PROPOSITIONS*

#### **Proposition 1 : Créer une « Prime vacances » versée en mai par les employeurs, qui répartit le 13<sup>e</sup> mois ou la prime annuelle entre deux périodes dans l'année**

Le 13<sup>e</sup> mois, majoritairement versé en décembre, produit son effet financier loin de la période de préparation des départs estivaux. Or le mois de mai concentre le plus grand volume de réservations de séjours : c'est à ce moment que l'arbitrage budgétaire des ménages modestes se joue. Une « prime vacances » pourrait ainsi être créée, via le versement par les entreprises d'une partie du 13<sup>e</sup> mois ou des primes annuelles en mai. Cette mesure produirait un effet de comptabilité mentale documenté en économie comportementale. Cette pratique existe déjà en Allemagne où l'Urlaubsgeld, prime de vacances prévue par de nombreuses conventions collectives, est versée avant le départ en congés d'été

Cette logique pourrait être croisée avec la participation de l'employeur aux vacances des salariés, dont les conditions d'exonération de cotisations sociales sont encadrées par l'URSSAF. Ce mécanisme, encore sous-exploité dans les PME, permet à l'employeur de prendre en charge une partie des frais de vacances de ses salariés (hébergement, transport, activités) sans charges sociales, sur présentation de

justificatifs. Contrairement à une prime classique, le montant versé correspond au montant net perçu par le salarié. Articuler le versement de mai avec une activation systématique de ce dispositif par les CSE permettrait de cumuler un effet de calendrier et un effet de levier financier, sans créer de nouvelle dépense publique.

**Proposition 2 : Développer le don de congés pour financer les vacances de ceux qui ne partent pas**

Le don direct de jours entre collègues, encadré par la loi du 9 mai 2014, est aujourd'hui limité aux situations de maladie grave ou de proche aidant et suppose un transfert interpersonnel qui peut être source de stigmatisation. Le dispositif « Jour pour Jour », porté par le fonds de dotation Essentiem, propose un mécanisme proche mais différent : les salariés volontaires cèdent de 1 à 3 jours de congés (5ème semaine de CP, RTT, repos compensatoires), l'entreprise les monétise et les fonds sont reversés à des opérateurs nationaux spécialisés dans l'accompagnement au départ en vacances de publics empêchés. L'équivalence est directe : un jour donné finance un départ de plusieurs jours pour un bénéficiaire. Ce dispositif pourrait se généraliser dans les entreprises, en l'intégrant aux politiques RSE et aux négociations collectives, sans coût pour les finances publiques. Les CSE, acteurs essentiels des vacances, pourraient jouer un rôle de relais opérationnel dans la mise en œuvre et le suivi.

**Proposition 3 : Mobiliser des tiers de confiance et de proximité pour faire connaître les mécanismes existants**

En 2021, pour l'ensemble des aides sociales proposées en France (Allocations familiales, Allocation logement, RSA, CSS gratuite, etc.), 39 % des personnes éligibles qui n'ont pas recours aux aides invoquent un manque d'information, tandis que la crainte des conséquences négatives du recours a progressé de 8 % à 18 % entre 2016 et 2021. Les campagnes d'information classiques ne suffisent pas à toucher ces publics et il convient de mobiliser d'autres intermédiaires. Les rendez-vous CAF, France Travail, médecine du travail et dans les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) pourraient intégrer systématiquement des informations sur les aides vacances. Des partenariats entre les CCAS et des offices de tourisme locaux favoriseraient l'information sur certaines offres de proximité. En rendant l'information passive pour le bénéficiaire, cette approche pourrait contourner certains points de blocage. La médecine du travail a particulièrement un rôle à jouer ici, dans ses fonctions de prévention, car les départs en vacances ont des effets positifs sur la santé au travail. Il convient toutefois de souligner que les enveloppes d'aides aux vacances existantes sont d'ores et déjà consommées en totalité : cette mesure ne vise donc pas à augmenter le volume d'aides distribuées, mais à rééquilibrer l'accès à l'information entre les publics qui connaissent les dispositifs et ceux qui en sont éloignés. À enveloppe constante, une meilleure diffusion de l'information permettrait de réorienter les aides vers les ménages les plus éloignés du départ, aujourd'hui sous-représentés parmi les bénéficiaires.

3.1.2 UNE MESURE CIBLÉE SUR LES JEUNES : UN ANGLE MORT ENTRE DISPOSITIFS POUR LES ENFANTS ET DISPOSITIFS POUR LES ACTIFS

**Proposition 4 : Distribuer chaque année par tirage au sort des « Pass vacances Jeunes » pour les 18 – 25 ans, combinant hébergement et transport**

Les 15-24 ans affichent un taux de non-départ de 35 %, le frein financier (71 % pour les vacances d'été) se cumulant avec un fort manque de temps lié aux études et au travail. À cet âge, les jeunes ne bénéficient plus des dispositifs enfants (pass colo, aides familiales CAF), ne sont souvent pas encore salariés (pas de CSE et de chèques-vacances ANCV) et n'entrent dans aucun des publics prioritaires ciblés par les dispositifs existants. En Europe, le programme DiscoverEU offre chaque année des pass

de transport ferroviaire gratuits aux jeunes de 18 ans pour voyager en Europe, suite à un tirage au sort. Ce modèle pourrait être décliné à l'échelle nationale sous forme d'un événement annuel, proposant un accès à des hébergements à tarif social associé à un transport à prix réduit pour se rendre sur les lieux. Les partenaires transports pourraient être les TER, les différentes compagnies d'autocars ou encore les sites de covoiturages. Le nombre de jeunes tirés au sort serait limité, pour contourner le coût, les bénéficiaires pourraient s'inscrire par deux ou trois, pour lever le frein du départ en solitaire, et des critères d'éligibilité sociale pourraient être appliqués.

## 3.2 AGIR SUR L'OFFRE : AUGMENTER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT À TARIF SOCIAL & FAVORISER L'ACCÈS AU TRANSPORT

### 3.2.1 L'HÉBERGEMENT : MOBILISER LES CAPACITÉS EXISTANTES ET SOUS-EXPLOITÉES

#### *CONTEXTE*

L'hébergement constitue le poste de dépense le plus élevé d'un séjour touristique, et son inaccessibilité financière est un frein majeur au départ pour les ménages modestes. Les dispositifs existants (VACAF, villages vacances) couvrent partiellement ce besoin mais souffrent d'une lisibilité insuffisante, d'une réservation complexe et d'une sous-utilisation des capacités disponibles. En basse saison, 48 % des lits touristiques restent vacants, représentant un gisement inexploité pour des séjours à tarif social. Parallèlement, plusieurs millions de résidences secondaires et un tissu croissant d'exploitations agritouristiques constituent des capacités d'hébergement sous-exploitées, que des mécanismes de sécurisation éprouvés permettraient de mobiliser au profit des ménages modestes.

#### *PROPOSITIONS*

##### **Proposition 5 : Ouvrir la plateforme VACAF à la totalité des acteurs professionnels de l'hébergement en échange de tarifs sociaux**

Les aides VACAF ne sont utilisables que dans un réseau restreint d'hébergements agréés, essentiellement des villages vacances et centres associatifs. Parallèlement, 48 % des lits touristiques marchands restent vacants en basse saison, une capacité que les hébergeurs privés pourraient avoir intérêt à remplir à tarif réduit plutôt que de laisser inoccupée. Les hébergeurs privés volontaires (hôtels, campings, résidences de tourisme, meublés touristiques, agrotourisme) pourraient référencer en temps réel leurs disponibilités sur la plateforme VACAF, à un tarif social. Les modalités de fixation du tarif seront à négocier entre les acteurs de la filière (baisse automatique du prix, montant plafonné, prix coûtant, vente à perte, etc.). L'offre excédentaire du secteur privé viendrait alors alimenter le tourisme social, dans la logique promue par la Commission européenne avec la plateforme eCalypso. Au-delà des familles, cette logique d'ouverture du parc marchand pourrait inspirer d'autres dispositifs confrontés au même manque d'offre, comme le programme ANCV Seniors en Vacances, dont le modèle inspiré de l'Imsero espagnol (annexe 3) est aujourd'hui limité non par la demande mais par le volume d'hébergements partenaires disponibles en basse saison.

### **Proposition 6 : Mobiliser les logements des particuliers (résidences secondaires, locations courte durée et exploitations agritouristiques) au profit du tourisme social**

Les millions de résidences secondaires vacantes hors saison, le parc de meublés touristiques (Airbnb et autres) ou encore le tissu agrotouristique constituent un gisement considérable d'hébergements pour des vacances sociales. Pour le parc privé rural, l'exemple autrichien (détaillé en annexe 7) montre qu'une offre touristique abordable est ici mobilisable. Deux propositions différentes sont ici conçues pour les propriétaires de résidence secondaires et pour les meublés de tourisme :

- Pour les ménages propriétaires d'une résidence secondaire, la crainte face aux dégradations constitue un frein essentiel. Le dispositif Parents-Vacances, créé en 2019 en partenariat avec Habitat & Humanisme et Europ Assistance propose une assurance dédiée couvrant propriétaires et familles, un accompagnement social des bénéficiaires et une intermédiation associative sécurisant la transaction. Ce dispositif pourrait être poussé pour inviter les Français possédant une résidence secondaire à la mettre une semaine par an à disposition, gracieusement, pour des ménages ne partant pas en vacances. Des plateformes comme HomeExchange, des collectivités locales accueillant de nombreuses résidences secondaires ou d'autres acteurs pourraient diffuser la pratique, en communiquant, et couvrir le coût du mécanisme.
- Pour les propriétaires d'une résidence secondaire qui louent en meublé non-professionnel et sont plafonnés à 120 nuitées par an, un mécanisme d'offre sociale pourrait être mis en place. Pour chaque nuitée mise à disposition gratuitement (ou à prix coûtant) pour des publics sociaux, le propriétaire gagnerait une nuitée autorisée en plus au-dessus du plafond. Ce mécanisme permettrait de financer la hausse de l'offre sociale avec le surplus d'offre marchande, au-delà du plafond. Le dépassement du plafond serait alors uniquement autorisé pour les propriétaires qui accueillent des publics sociaux en échange.

### 3.2.2 LE TRANSPORT : LEVER LE PREMIER VERROU CONCRET DU DÉPART

#### *CONTEXTE*

Le transport constitue l'un des premiers verrous concrets du départ en vacances, en particulier pour les ménages modestes sans véhicule personnel ou résidant loin des grands axes ferroviaires. En France, 24 % des raisons de non-départ sont liées à des contraintes logistiques, dont le transport constitue la composante principale. Ce frein touche aussi bien les ménages dépendants du réseau de transport public que les ménages motorisés confrontés au coût du trajet. Les aides existantes couvrent rarement le transport, concentrées sur l'hébergement, alors que le coût du déplacement représente un obstacle autonome qui s'ajoute au coût du séjour et peut à lui seul empêcher le départ.

#### *PROPOSITIONS*

### **Proposition 7 : Développer les offres de transport régional à prix réduit durant la période estivale**

Le départ en vacances ne nécessite pas forcément de longs trajets et le tourisme de proximité constitue un levier incontournable de développement des vacances. Pour valoriser ces départs proches, moins coûteux, certaines régions pourraient créer des « Pass tourisme régional » ou des offres de transport spécifique, avec des abonnements TER, autocars ou bus à tarif social, par exemple sous conditions de revenus, pour les habitants de la région durant la période estivale. Cette proposition s'inspirerait du Deutschlandticket allemand (annexe 6) ou encore des nombreuses politiques d'accès au transport déjà déployées par les régions françaises (comme les TER à 1€). Si l'offre se déploie vers des publics qui

n'auraient pas pris les transports, le coût pour les opérateurs est nul car les TER n'ont pas de systèmes de réservation et disposent de places debout.

## 4. ANNEXES

## ANNEXE A : METHODOLOGIE DU 24EME BAROMETRE ANNUEL "COURTS SEJOURS, VACANCES & E-TOURISME" – Raffour Interactif

Terrain réalise du 12 janvier au 6 février 2026 par des enquêteurs professionnels. Période d'administration hors Vacances scolaires, en début d'année pour une mémorisation optimale de l'année 2025. La méthodologie est identique depuis 24 ans pour permettre l'analyse barométrique des évolutions avec le maximum de fiabilité.

Les Français sont interrogés sur des faits réalisés : leurs séjours de loisir & détente. Les enquêteurs professionnels garantissent le contrôle des quotas, la fiabilité des réponses, l'écoute. Ils saisissent des éléments quantitatifs et qualitatifs explicatifs.

Les Français sont joints par téléphone (fixe et mobile), média le plus présent dans la population française. Ce sont des individus différents chaque année. De facto :

- on n'utilise pas un média comme Internet qui est discriminant (10% de la population n'y a pas accédé les 3 derniers mois)
- le questionnaire n'est pas auto-administré
- les Français que l'on interviewe ne sont pas des "Panélistes" membres d'échantillons permanents. On évite ainsi des interviewés "professionnalisés" par leurs réponses successives, par leur statut volontaire de Panélistes, "surconsommateurs" de produits et de services

1000 individus représentatifs de la population française métropolitaine âgée de 15 ans et + (14 ans révolus) ont été interviewés. Le plan de sondage a obéi à la méthode des quotas appliquée aux 5 variables représentatives suivantes : âge / sexe / région / taille de la commune / Catégorie Socio-Professionnelle du chef de famille avec une typologie actifs/ inactifs selon le statut à date, sans requalification.

Cette étude porte sur le tourisme de loisir / détente / Vacances. Sont ainsi exclus : les "simples" visites à des parents ou amis, les séjours de santé, les pèlerinages, compétitions sportives, voyages scolaires et linguistiques, les missions et réunions pour affaires ou tout motif professionnel, sauf si des jours complémentaires de congés pour loisir et détente ont été pris lors de ces séjours.

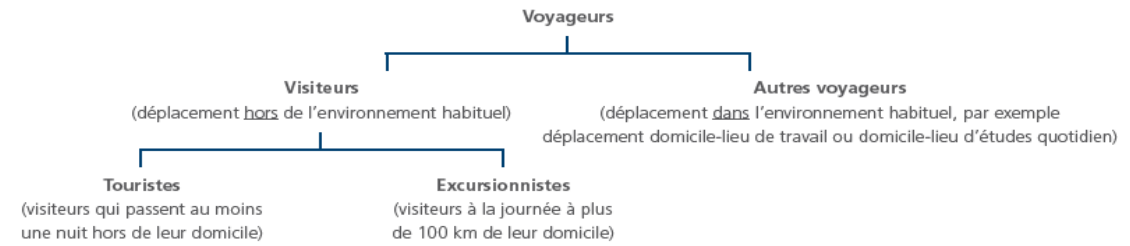
Courts séjours de loisir : 1 à 3 nuitées consécutives hors du domicile principal. Les courts séjours mesurés dans ce Baromètre sont uniquement marchands (avec un hébergement payant)

Longs séjours ou Vacances : 4 nuitées et + consécutives hors du domicile principal pour loisir & détente

Ce baromètre mesure à la fois le taux de départ des Français de 15 ans et + de métropole en :

- ✓ Longs séjours marchands, avec un hébergement payant de tous types : séjour en hôtels / appart'hôtels, campings (nus ou mobile home), gîtes, chambres d'hôtes, résidences de loisir, villages de vacances, locations à des professionnels, locations à des particuliers, forfaits tout compris, croisières maritimes ou fluviales, location de camping-cars, bateaux etc.
- ✓ Longs séjours non-marchands : hébergement non payant dans la famille / chez des amis /ou en résidence secondaire
- ✓ Pour mesurer le taux de départ en Vacances, on applique la formule dite du crible de Poincaré : principe d'inclusion-exclusion

## Définitions



Les motifs de déplacement des visiteurs sont les suivants :

**Motifs personnels :**

- 1 – Loisirs, détente et vacances.
- 2 – Visites à des parents et amis.
- 3 – Santé (thermalisme, thalassothérapie...).
- 4 – Autres motifs personnels (pèlerinages, manifestations sportives, voyages scolaires, etc.).

**Motifs professionnels :**

- 5 – Affaires.
- 6 – Missions ou réunions diverses.

Les vacances sont définies par des voyages pour motifs personnels d'au moins quatre nuitées (et moins d'un an).

### Tourisme international

Les notions de visiteurs, touristes ou excursionnistes s'appliquent également aux voyageurs internationaux, c'est-à-dire aux personnes qui voyagent hors de leur pays de résidence.

L'arrivée d'un **touriste international** correspond à la visite d'un individu résidant à l'étranger et dont la durée de séjour en France est comprise entre une nuitée et un an.

On distingue, d'une part les visiteurs internationaux dont la France est la destination finale, d'autre part les touristes internationaux qui se déclarent en transit mais peuvent avoir passé une à deux nuitées consécutives en France.

L'arrivée d'un **excursionniste international** correspond à la visite sans aucune nuitée en France d'un individu résidant à l'étranger.

## ANNEXE B : ANALYSE DES VERBATIMS QUALITATIFS

© Baromètre 2026 *Raffour Interactif* - Courts séjours, Vacances & E-tourisme

### Les raisons de "Non départ" des Français en séjour de loisir en 2025

Analyse fréquentielle et thématisée de tous les verbatims qualitatifs exprimés en spontané



Cabinet Raffour Interactif  
[www.raffour-interactif.fr](http://www.raffour-interactif.fr)  
cabinet@raffour-interactif.fr

© Tous droits d'auteur et de la propriété intellectuelle réservés au Cabinet Raffour Interactif

© Toute citation doit obligatoirement nommer la Source : Baromètre 2026 Raffour Interactif

## MESURER LA PART DU REVENU DANS LES ECARTS DE NON-DEPART PAR AGE ET PAR CSP

Pour distinguer ce qui relève du niveau de vie de ce qui relève d'autres déterminants, Astères calcule pour chaque groupe un taux de non-départ « attendu » : il correspond au taux qu'on observerait si le revenu était le seul facteur explicatif. L'écart entre le taux observé et ce taux attendu fournit un ordre de grandeur des effets non expliqués par le revenu.

### *Annexe 1 : Pour l'analyse par tranche d'âge*

Le taux attendu est obtenu par interpolation linéaire sur la courbe revenu→non-départ de l'étude (DGE), qui relie quatre tranches de revenus mensuels du ménage aux taux de non-départ associés. Le niveau de vie médian de chaque tranche d'âge est lu sur cette courbe pour en déduire le taux attendu (source : INSEE-ERFS 2023). Cette correction est indicative : la courbe de référence étant elle-même brute, les écarts présentés ne constituent pas une décomposition économétrique formelle, qui nécessiterait des données individuelles croisant simultanément revenu et âge.

### *Annexe 2 : Pour l'analyse par CSP*

La méthode est plus précise : Astères mobilise une décomposition de Kitagawa, qui tient compte non seulement du revenu médian de chaque CSP mais de l'ensemble de la distribution des revenus au sein de chaque CSP. Le calcul se déroule en trois étapes :

- Pour chaque CSP, l'ERFS 2023 (tableau DIS02MD, INSEE) fournit le revenu déclaré annuel médian du ménage à chaque décile intra-CSP (de p10 à >p95), ainsi que la proportion de ménages dans chaque décile. Le revenu annuel est converti en mensuel ( $\div 12$ ).
- Chaque revenu mensuel est positionné sur la courbe revenu→non-départ de l'étude (DGE) par interpolation linéaire, ce qui lui associe un taux de non-départ attendu.
- Le taux attendu de la CSP est la moyenne pondérée de ces taux, où le poids de chaque décile est sa proportion au sein de la CSP.

Cette méthode présente l'avantage d'utiliser un concept de revenu homogène entre les deux sources contrairement à une simple lecture de la médiane sur la courbe. Elle reste néanmoins indicative : les données ERFS et DGE ne portent pas exactement sur la même année ni la même population, et la courbe de référence DGE est construite sur des tranches larges qui limitent la précision de l'interpolation.

Tranche d'âge	Taux observé	Niveau de vie médian	Taux attendu	Écart indicatif
15–24 ans	35 %	~1 540 €/mois	~50 %	–15 pts
25–34 ans	31 %	~1 900 €/mois	~38 %	–7 pts
35–49 ans	26 %	~2 150 €/mois	~35 %	–9 pts
50–64 ans	35 %	~2 270 €/mois	~33 %	+2 pt
65 ans et +	60 %	~2 100 €/mois	~36 %	+24 pts

CSP	Taux observé	Taux attendu	Écart indicatif
Agriculteur, artisans, chefs d'entreprise	41 %	30 %	+11 pts
Cadres	19 %	16 %	+3 pts
Prof. intermédiaires	19 %	23 %	-4 pts
Employés	36 %	34 %	+2 pts
Ouvriers	44 %	30 %	+14 pts
Retraités	58 %	36 %	+22 pts
Autres inactifs	57 %	58 %	-1 pt

La formule de Kitagawa :

**Taux attendu =  $\Sigma$  (poids du décile  $\times$  taux de non-départ interpolé du décile)**

Exemple concret pour les **ouvriers** :

$(9,4 \% \times 54,0 \%) + (7,8 \% \times 54,0 \%) + (7,8 \% \times 48,0 \%) + (9,4 \% \times 44,7 \%) + (10,2 \% \times 43,6 \%) + (10,2 \% \times 34,4 \%) + (10,9 \% \times 30,8 \%) + (10,2 \% \times 25,0 \%) + (10,9 \% \times 18,0 \%) + (5,5 \% \times 18,0 \%) + (5,5 \% \times 18,0 \%) = 5,1 \% + 4,2 \% + 3,7 \% + 4,2 \% + 4,4 \% + 3,5 \% + 3,4 \% + 2,5 \% + 2,0 \% + 1,0 \% + 1,0 \% = 37 \%$

## LES MODELES DES PAYS ETRANGERS

### *Annexe 3* : Le modèle Imserso (Espagne)

**Lancé en 1985 par le ministère espagnol des Affaires sociales, le programme Imserso constitue la référence européenne du tourisme social senior, combinant accessibilité financière et désaisonnalisation de l'offre touristique.** Le dispositif propose des séjours subventionnés de 8 à 15 jours, en pension complète en hôtel 3 ou 4 étoiles, exclusivement en basse saison (octobre à juin), à des tarifs allant de 124 à 435 euros selon la destination et la durée. Il est ouvert aux personnes de plus de 65 ans ou bénéficiant d'une pension de retraite, résidant en Espagne. Pour la saison 2024-2025, le gouvernement espagnol a mis à disposition 886 269 places, soit 70 000 de plus que l'année précédente. Le financement repose sur un modèle tripartite : les acteurs du transport et de l'hébergement octroient une réduction de 70 % de leurs tarifs, tandis que l'État finance le programme à hauteur de 20 %. pour la saison 2018-2019, avec un budget public de 73,4 millions d'euros, le programme a permis de maintenir ouverts 320 hôtels en basse saison, de préserver 12 000 emplois et de générer environ 500 millions d'euros de facturation directe, soit un impact économique total estimé à 1 milliard d'euros (rapport de consultance IMSERSO, 2023)

### *Annexe 4* : Le modèle belge : tourisme associatif mutualisé

**La Belgique a développé un réseau structuré d'hébergements de tourisme associatif à tarif réduit, fondé sur la mutualisation des coûts et la certification publique de l'offre.** En Wallonie, le dispositif « Tourisme pour tous » permet aux associations et centres d'hébergement de bénéficier d'une certification délivrée par Tourisme Wallonie, donnant accès à des subventions publiques à condition

qu'au moins 51 % des nuitées soient réservées aux publics cibles. Ce cadre réglementaire incite les opérateurs à maintenir une vocation sociale tout en s'appuyant sur une clientèle mixte pour équilibrer leur modèle économique. Les hébergements certifiés (villages de vacances, centres d'hébergement associatifs, gîtes de groupe) coexistent avec une offre associative non marchande où plusieurs familles partagent espaces communs et charges, réduisant significativement le coût par nuitée.

#### *Annexe 5 : Le modèle INATEL (Portugal)*

**Fondée en 1935, la Fondation INATEL constitue l'opérateur public portugais de référence du tourisme social, avec une approche intégrée couvrant hébergement, transport, restauration et activités culturelles dans un seul forfait à tarif social.** La fondation dispose d'un réseau de 17 hôtels 3 étoiles répartis sur l'ensemble du territoire, de deux campings, d'un théâtre à Lisbonne et de plusieurs complexes sportifs. Son programme phare, le Turismo Sénior 55+, s'adresse aux personnes de plus de 55 ans résidant au Portugal : il propose des séjours de 7 jours en pension complète, incluant le transport en autocar depuis les grandes villes, des excursions touristiques guidées, des animations culturelles et une assurance. Les séjours sont proposés exclusivement en basse saison (septembre à mai), ce qui permet de mobiliser les infrastructures hôtelières vacantes tout en maintenant l'emploi touristique hors saison. En 2019, le programme a permis à 21 000 seniors aux ressources limitées d'accéder à ces séjours, pour un budget global de 9 millions d'euros cofinancé par l'État portugais et le Fonds social européen. Le rendement économique du programme repose principalement sur l'effet de désaisonnalisation, en maintenant l'emploi touristique hors saison et en générant des recettes fiscales et des cotisations sociales qui compensent le coût de la subvention publique

#### *Annexe 6 : Le modèle Deutschlandticket (Allemagne)*

**Lancé en mai 2023, le Deutschlandticket est un abonnement mensuel donnant accès en illimité à l'ensemble des transports publics allemands sur tout le territoire national, pour un tarif unique.** Proposé initialement à 49 euros par mois, il est utilisé par 13 millions de personnes en 2024, avant de passer à 58 euros en janvier 2025 puis 63 euros en janvier 2026. Le dispositif est cofinancé à parité entre l'État fédéral et les Länder, pour un coût total estimé à 3 milliards d'euros par an. Sa conception repose sur une rupture radicale avec la complexité tarifaire antérieure : avant 2023, certains réseaux proposaient plus de 150 abonnements différents, dont certains dépassaient 200 euros par mois. Le bilan après deux ans est nuancé : des recherches de l'Institut Fraunhofer ont montré que le Deutschlandticket a surtout profité aux jeunes, aux citoyens et aux cols blancs, c'est-à-dire à ceux qui vivent dans des zones dotées d'un réseau de transports publics dense, laissant relativement à l'écart les ménages ruraux et modestes.

#### *Annexe 7 : Le modèle autrichien : mobilisation du parc privé vacant*

**L'Autriche offre l'exemple d'un système d'hébergement touristique accessible s'appuyant largement sur l'initiative privée et les structures existantes plutôt que sur la construction de nouvelles infrastructures publiques.** Le tissu de locations en milieu rural (Ferienwohnungen) est dense et géré directement par des propriétaires privés, avec une forte culture de mise à disposition à des prix modérés hors saison. Le parc de résidences étudiantes est également mobilisé durant l'été, avec des tarifs généralement compris entre 20 et 75 euros par personne et par nuit, nettement inférieurs aux tarifs hôteliers. Ce modèle démontre qu'une offre touristique abordable peut reposer sur la mobilisation de ressources existantes sans investissement public en construction.